



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 19 Septembre 2018

Date de convocation :
Le 07 septembre 2018

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/024/18

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Renouvellement de la
convention de partenariat
avec Transvilles.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
suscités.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le sept septembre 2018.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (08) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; M. Jacques SCHNEIDER ; M. Grégory LELONG ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Guy HUART.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (02) :

M. Vincent HADOT ; Mme Monique DESSENSIS.

Étaient absents, excusés (08) :

M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Joël SOIGNEUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Isabelle CHOAIN excusée ; Mme Laurence PÉAN ; M. Bruno FONTAINE ; M. Vincent DOCHEZ excusé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération II/025/2016 du Comité de Direction en date du 06 septembre 2017, laquelle a validé le renouvellement de la convention de partenariat entre Transvilles et l'Office de Tourisme ;

Cette convention permet de bénéficier gratuitement de 3 campagnes d'affichage d'une semaine sur le réseau Bus et tramway du Valenciennois ainsi qu'une communication toute l'année sur le site internet et la page Facebook de Transvilles.

En contrepartie, Valenciennes Tourisme & Congrès s'engage à proposer aux abonnés de la carte ELIT (carte d'abonnement du réseau Transvilles), le tarif réduit sur les visites commentées de la programmation annuelle et sur les visites audio-guidées. Cette convention est valable un an à compter de sa signature.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 19 septembre 2018,

- De renouveler pour une année la convention de partenariat entre Transvilles et Valenciennes Tourisme & Congrès ;
- D'autoriser le Directeur Général à signer ladite convention de partenariat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

RENOUVELLE :

- Pour une année la convention de partenariat entre Transvilles et Valenciennes Tourisme & Congrès,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à signer ladite convention de partenariat.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes, le 19 septembre 2018

La Présidente,
Élisabeth GONDY

